

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

L'acteur prévention secours est un(e) salarié(e) du secteur d'aide et soin à domicile. Il/elle participe à la mise en place d'une démarche de prévention des risques professionnels, en déterminant les différents enjeux au sein de la structure et en déterminant les objectifs à atteindre en termes de prévention.

OBJECTIFS

Etre acteur de la prévention sur son lieu de travail.

Savoir identifier les situations dangereuses liées à son activité.

Mettre en place des méthodes de travail.

Savoir porter secours à une personne victime d'un accident.

Acteur prévention secours du secteur de l'aide et du soin à domicile

Formation initiale

PRÉ REQUIS

Aucun prérequis nécessaire

PROGRAMME

DC1 : Etre acteur de la prévention des risques professionnels liés à son métier et se situer en tant qu'acteur prévention secours dans la structure

- Les enjeux de la prévention
- Les différents acteurs internes et externes de la prévention
- Le cadre d'intervention de l'Acteur de prévention secours
- Le mécanisme d'apparition d'un dommage
- Les principaux risques du secteur et leurs conséquences sur la santé
- Les situation de travail à risques

DC 2 : Observer et analyser une situation de travail pour identifier ce qui peut nuire à la santé et participer à la maîtrise des risques dans sa structure

- Observer et analyser une situation de travail
- Proposer des améliorations de la situation de travail
- Remonter l'information aux personnes concernées

DC 3 : Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi

- Identifier les enjeux d'un accompagnement
- Séquencer les déplacement naturels permettant de se mouvoir
- Analyser la situation d'un accompagnement
- Caractériser les aides techniques au regard des situations d'accompagnement
- Mettre en œuvre un accompagnement à partir de son analyse en prenant soin de la personne aidée et de soi

DC 4 : Intervenir face à une situation d'accident

- Référentiel SST (INRS) : Sauveteur Secouriste au Travail
- Savoir porter secours à une personne victime d'un accident (gestes de premiers secours)

CERTIFICATION :

Épreuve certificative N° 1 Relative au domaine de compétences 1 et 2

Lors de l'intersession, le candidat réalise une observation et une analyse d'une situation de travail. Il sera évalué à son retour, sur sa capacité à restituer ce travail selon la grille certificative de l'APS ASD commune à la PRAP 2S.

Épreuve certificative N° 2 ou relative au domaine de compétences 3

Epreuve pratique individuelle du candidat : tirage au sort d'un cas pratique et mise en œuvre, 10 minutes de mise en situation d'accompagnement et de justifications, puis 5 minutes seront consacrées aux échanges

Épreuve certificative N° 3 Relative au domaine de compétences 4

Lors d'une mise en situation d'accident du travail simulée (action/analyse), le candidat devra montrer sa capacité à mettre en œuvre l'intégralité des compétences lui permettant d'intervenir efficacement.

Lors d'un entretien avec le formateur, le candidat devra répondre à un questionnaire simple portant sur sa connaissance du cadre réglementaire de l'activité SST et ses compétences en matière de prévention.

La réussite à l'évaluation mise en œuvre pendant la formation permet d'obtenir le certificat d'APS ASD

Ce certificat, délivré par le réseau Assurance maladie Risques professionnels / INRS, est valable au niveau national pour une durée de 24 mois.

Tous les 2 ans, l'APS ASD doit suivre une formation de maintien et actualisation des compétences (MAC) d'une durée de 2 jours (14 heures minimum en présentiel), lui permettant d'inscrire dans la durée ses compétences.

MODALITÉS

FORMATION

Durée :

35 heures de formation en présentiel non consécutives (exemple : 3j +1.5j / en fonction des contraintes de l'entreprise)

-Effectif du groupe : de 4 à 10 personnes

- Public :

Toutes personnes travaillant à domicile

PÉDAGOGIQUES :

Apports théoriques et pratiques, jeux de rôle et mises en situation, travail de groupe.

La formation sera animée par un formateur titulaire du certificat de Formateur APS ASD valide
Un travail à faire lors de l'intersession sera remis aux apprenants par le formateur

L'apprentissage se fera par de l'analyse, des observations, des partages d'expériences, ainsi que la participation et l'application des méthodes par les stagiaires. Les supports utiliser seront les documents et matériels pédagogiques qui ce base sur le référentiel de INRS.

LIEUX DE FORMATION :

Dans vos locaux ou au seins des locaux du CFA AREFIP

99 Rue Marius et
Ary Leblond
97430 Le TAMPON

20 rue Docteur
Henri Roussel
97430 Le Tampon

5 Rue André Lardy
97438 Ste Marie

ACCESSIBILITE

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Pour un accompagnement personnalisé, prenez contact avec notre référent handicap au 0692 32 87 79 ou par mail à accompagnement@arefip.com

PROCHAINE SESSION

Entrée sortie permanente

TARIF

Entre 400 et 600 €

DÉLAI DE TRAITEMENT DE DOSSIER

Minimum 2 semaines

NOS ATOUTS

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ
UNE PLATEFORME D'E-LEARNING
DES PLATEAUX TECHNIQUES ÉQUIPÉS

CONTACTEZ-NOUS



Organisme de formation et CFA
24 Cité de la Plaine 97410 Saint-Pierre
SIRET:43378453500042/NDA9897025579
7 0692618681/arefip97410@gmail.com

Coordinatrice Pédagogique

0692 87 07 42

assistant.arefip@gmail.com

Assistante Administrative

0692 61 86 81

arefip97410@gmail.com

Conseillère en insertion professionnelle

0693 97 09 32

keren.recrutement@gmail.com

Chargé de relation entreprise

0693 94 79 22

conseiller.arefip@gmail.com



www.arefip.fr



Arefip



Arefip Formations



[arefip.formations](https://www.instagram.com/arefip.formations)